

# Maison des Confluences

## Accueil de Résidences artistiques Saison 2017-2018

La Maison des Confluences, maison de quartier de Nantes sud, a ouvert ses portes en septembre 2012, avec pour objectifs de :

- accueillir et soutenir les activités associatives de quartier et les actions basées sur la mobilisation et la participation des habitants,
- développer des projets d'action culturelle en direction des habitants, en accueillant notamment des compagnies et artistes du spectacle vivant dans le cadre de résidences, favorisant la rencontre entre l'artiste, sa pratique artistique et les habitants...

Les résidences peuvent ainsi contribuer au renforcement des liens sociaux et à la valorisation de la vie du quartier. La mise à disposition d'un espace dédié doit permettre aux artistes de mener leur travail de recherche et de création, accompagné d'un principe d'échanges avec les habitants.

### **ÉQUIPEMENT / MOYENS MIS A DISPOSITION**

La salle de diffusion mise à disposition se situe à la Maison des Confluences ( 4 place du Muguet Nantais – 44200 Nantes), dans le quartier Nantes sud, près de Saint-Sébastien, Vertou et Rezé. (arrêt de busway Clos Toreau).

La salle de 130 m<sup>2</sup> peut accueillir une jauge de 120 places assises et 300 personnes debout. L'espace dispose d'un équipement scénique de base nécessaire à la création ou au développement d'un projet artistique. Il est équipé d'un vidéoprojecteur, d'un écran, d'une sonorisation, de 6 paires et de micros (voir fiche technique).

La salle est accessible de façon autonome et sécurisée par un accès par badge.

### **CONDITIONS D'ACCUEIL**

La Maison des Confluences met à disposition, une fois par trimestre, la salle de diffusion pour des artistes et compagnies de spectacle vivant (danse, musique, théâtre, cirque, marionnettes...).

La durée de la résidence est de sept à dix jours, en fonction des besoins des artistes et de la disponibilité du lieu d'accueil.

Quatre résidences sont accueillies au cours de l'année, de préférence selon les périodes suivantes : octobre, décembre, février et avril.

La salle de diffusion est mise à disposition à titre gratuit. Les frais de déplacement, restauration, hébergement, sont à la charge des artistes. Aucune valorisation financière n'est envisagée pour les artistes accueillis.

### **ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES**

L'artiste s'engage à mettre en œuvre un projet en lien avec les habitants du quartier (rencontre, répétition publique, spectacle, atelier...), en collaboration avec l'équipe de la Maison des Confluences.

La Maison des Confluences s'engage à mettre à disposition la salle de diffusion, à accueillir les artistes, en les accompagnant dans la démarche de rencontre avec les associations et les habitants du quartier.

## **MODALITÉS D'ATTRIBUTION**

Chaque artiste ou collectif dépose un dossier constitué de deux parties :

### **Première partie**

- Présentation de(s) l'artiste(s) (parcours, expériences, techniques...)
- Vos projets artistiques développés durant la résidence
- Votre motivation à venir en résidence au sein d'une maison de quartier
- Des informations concernant votre demande de résidence :
  - le type de répétitions envisagées
  - le temps et la fréquence d'occupation
  - date d'entrée et de sortie souhaitée
- Fiche technique du matériel utilisé et stocké durant la résidence (décors, lumières, produits, outils et technique en cas de projets spécifiques)

### **Deuxième partie**

Présentation des propositions de projets en lien avec les habitants du quartier :

- Description du ou des projets envisagés
- Les objectifs
- Le public visé (type, nombre...)
- Le mode d'implication des habitants
- Le mode de mobilisation des habitants
- Les tarifs estimés pour le public
- Calendrier prévisionnel des actions

Rappel: les artistes doivent gérer l'ensemble du projet (conception, organisation, réalisation, communication, gestion...). Ils seront bien entendu appuyés par l'équipe de la Maison des Confluences (mise en réseau, mobilisation des publics...)

Le «Groupe Programmation», composé d'associations du quartier et de représentants de la Ville de Nantes, étudie toutes les demandes de résidence artistique, et effectue un premier choix dans les candidatures (pertinence, intérêt, médiation avec les habitants...)

La Direction de la Maison des Confluences rencontre les compagnies ou artistes retenus pour faire visiter la salle, échanger sur les besoins et propositions...

Après les entretiens, les dossiers sont présentés au « Groupe Programmation », qui retiendra quatre projets de résidence pour l'année, en fonction de critères préétablis (diversité des pratiques artistiques proposées, période souhaitée, motivation à rencontrer le public...)

Une convention de mise à disposition des locaux est ensuite réalisée, rappelant les engagements de chaque partie, et signée par l'artiste et la Ville de Nantes.

## **INFORMATIONS ET CONTACT**

Bérangère POTEL

Directrice de la Maison des Confluences – Secteur Nantes sud

**02 40 41 59 66 ou [berangere.potel@mairie-nantes.fr](mailto:berangere.potel@mairie-nantes.fr)**

Dépôt des dossiers avant le 15 juin 2017  
Choix des 4 projets sélectionnés: le 3 juillet 2017